

Communiqué de presse

Régulation de l'accès aux Urgences du Centre hospitalier de Fougères la nuit

du vendredi 19 mai 2023 18h au samedi 20 mai 2023 08h30

Confronté à un manque d'effectif médical aux urgences et en dépit des efforts menés pour un remplacement, le Centre Hospitalier de Fougères réorganise temporairement, l'accueil du public devant solliciter une consultation aux Urgences. Il met en place une régulation de l'accès aux Urgences la nuit du vendredi 19 mai 2023 18h au samedi 20 mai 08h30.

En cas de besoin FAITES le 15 avant de vous déplacer

Le SAMU / Centre 15 vous orientera vers le lieu le mieux adapté à votre besoin (Maison Médicale de Garde, établissements rennais...), vous pourrez bénéficier d'un conseil, un transport sanitaire (pompiers ou ambulances privées) pourra être envoyé à votre domicile.

Le Service Mobile d'Urgences Réanimation (SMUR) de Fougères reste disponible H24 7j/7 pour assurer la prise en charge de toute urgence vitale dans le cadre de la régulation par le centre 15 du SAMU.

Un dispositif a été défini avec l'équipe de direction du groupement hospitalier Haute Bretagne et les professionnels de santé du territoire.

Du fait de la présence d'un seul médecin urgentiste susceptible d'être mobilisé dans le cadre d'une sortie du Service Mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), un dispositif de prise en charge sécurisée des patients a été défini sur le territoire de Fougères la nuit du vendredi 19 mai 2023 18h au samedi 20 mai 2023 08h30.

Sur cette période, l'accueil du public aux Urgences sera intégralement régulé en amont par le centre 15.

L'accueil des patientes pour la Maternité n'est pas modifié et continuera d'être assuré 24h/24

Afin d'assurer la couverture des demandes de soins non programmés, le dispositif est le suivant:

1/ Il est demandé à la population d'appeler le 15 avant de se déplacer sur le service des urgences. Les médecins urgentistes du centre 15 / SAMU de Rennes restent joignables 24H/24 et 7 jours sur 7 et à l'écoute des patients qui appellent le 15. Le SAMU 35 renforcera sa vigilance pour la régulation des appels provenant de la population du territoire de Fougères, afin de les diriger vers l'établissement de proximité le plus adapté, y compris celui de FOUGERES en journée en cas de nécessité.

2/ Le SMUR du CH de Fougères restera opérationnel 24H/24 et 7 jours sur 7 pour prendre en charge les urgences vitales sur le périmètre du Pays de Fougères

3/ Les patients qui se présenteraient spontanément, seront accueillis et régulés à leur arrivée par l'Infirmière d'Accueil et d'Orientation avec l'appui du SAMU 35, pour leur apporter la réponse la plus adaptée en concertation avec les médecins du centre 15 (Seules les urgences nécessitant des soins immédiats et/ou vitaux seront prises en charge au sein du service, les autres usagers pourront être réorientés sur un autre établissement, ou vers la maison médicale)

Remarques :

- Les médecins généralistes de Fougères sont mobilisés pour la prise en charge des patients relevant **de la médecine générale dans les locaux de la Maison Médicale de Garde (MMG) de Fougères, le samedi de 13h à 0h et le dimanche de 9h à 0h. Contact : 02 99 94 66 02.**
- Le circuit spécifique de prise en charge des femmes enceintes accessible 24H/24 est maintenu.

Le Centre hospitalier salue l'investissement des professionnels ayant contribué à l'élaboration d'une solution collective et poursuit ses recherches de praticiens.

Contact : direction@ch-fougeres.fr